



N°DEL22-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **VINGT-NEUF** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **VINGT-TROIS MARS 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENault – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Sylvie BEZIAT-RICARD – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Jean-Marie ABADIE
M. Alexis ARRAS
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Gérard LE BAIL
Mme Christine BEYRIS

Donne pouvoir à :

M. Philippe DELMON
M. Julien RELAUX
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
Mme Bérengère SABOURAULT
M. Julien BAZUS

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Jean-Marie ABADIE – M. Alexis ARRAS – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Gérard LE BAIL – Mme Christine BEYRIS.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment et notamment les articles L.2122-7 et suivants, L. 5211-2, L. 5211-10,

Vu la délibération n°DEL26-2020 en date du 10 juillet 2020 fixant à 11 le nombre de vice-présidents,



Vu la délibération n°DEL83-2020 en date du 30 septembre 2020 modifiant la composition du bureau,

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire et notamment ses articles 34 et 38,

Considérant que, par courrier en date du 1^{er} mars 2023, Madame Christelle Lalanne, 10^e vice-présidente, a démissionné de ses fonctions de vice-présidente et de conseillère communautaire,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Considérant que le nombre de vice-présidents, aujourd'hui fixé à 11, peut être ramené à 10 compte tenu des orientations fixées pour la gouvernance du Grand Dax,

Considérant que cette modification aura pour effet de modifier le rang du 11^{ème} vice-président pour lui attribuer le 10^{ème} rang, en raison de la démission de la 10^{ème} vice-présidente conformément à l'article 34 du règlement intérieur du Conseil communautaire,

Considérant que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la composition du bureau compte tenu de la modification du nombre de vice-présidents,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 44 POUR – 4 CONTRE – 9 ABSTENTIONS),

Article 1 : ABROGE la délibération n°DEL26-2020 en date du 10 juillet 2020 fixant à 11 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération du Grand Dax ainsi que la délibération n°DEL83-2020 en date du 30 septembre 2020 modifiant la composition du bureau de la communauté d'agglomération du Grand Dax.

Article 2 : FIXE à 10 le nombre de vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Article 3 : MODIFIE le rang du 11^{ème} Vice-Président et lui attribuer le rang de 10^{ème} Vice-Président.

Article 4 : DECIDE que le Bureau de la Communauté d'Agglomération sera composé, en plus du Président, des 10 Vice-Présidents et des 4 conseillers communautaires déjà élus.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 29 mars 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.